

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 19/12/2014

Réception par le Prefet : 19/12/2014

Publication : 22/12/2014



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2014-11-2-4

Séance du jeudi 18 décembre 2014

CONVENTION INTERREGIONALE DU MASSIF DES VOSGES CHEMIN DES CHATEAUX FORTS D'ALSACE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2014-2-2-2 du 13 mars 2014 relative au Budget Primitif pour les interventions du Département en faveur du Tourisme ;
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- attribue une subvention maximale de 18 111 € à l'Association des Châteaux Forts d'Alsace pour la réalisation d'un chemin des châteaux forts d'Alsace, soit 24,86 % d'une dépense subventionnable de 72 544 € ;
- décide de prélever les crédits correspondants sur le chapitre 204, fonction 94, nature 20421, programme F243 du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions